

2010

Le Conservatoire du littoral

Les lacs de Rhône-Méditerranée

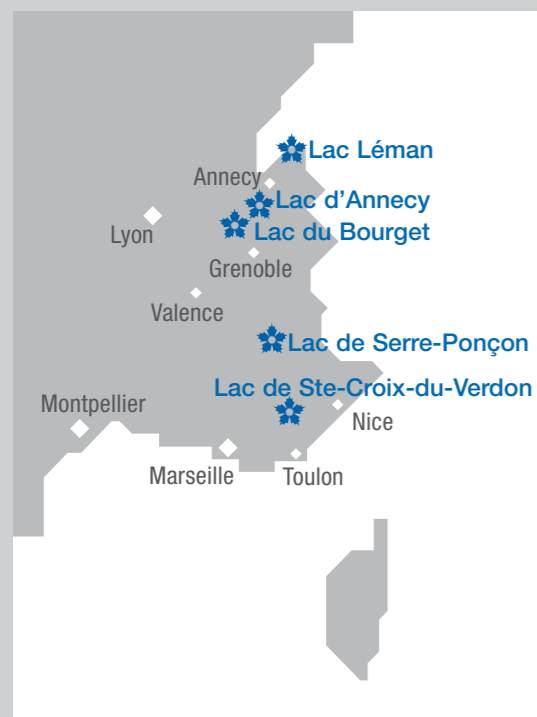
Le domaine terrestre et maritime protégé
par le Conservatoire du littoral



Conservatoire du littoral

125 000 hectares, soit 1000 kilomètres de rivages
en métropole et dans les départements Outre-mer.

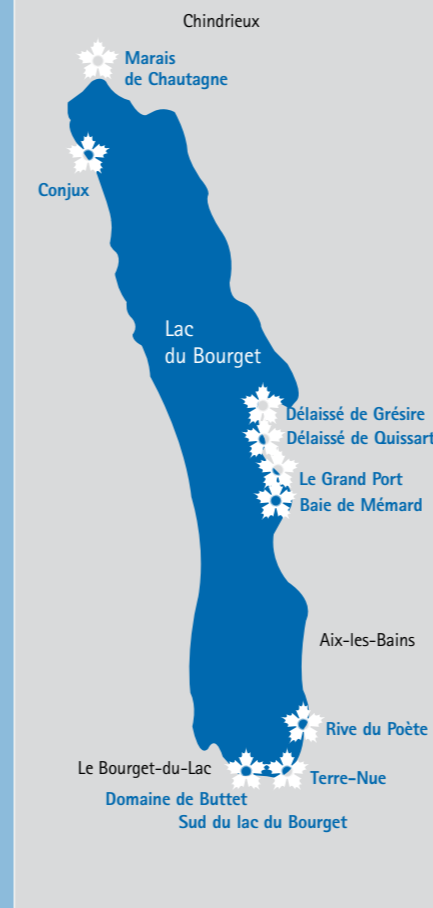
Les lacs de Rhône-Méditerranée



Depuis sa création, le Conservatoire du littoral a compétence pour acquérir des terrains en bordure des grands lacs. Son action sur les lacs alpins et méditerranéens répond à des enjeux variés, liés aux caractéristiques géographiques de ces espaces. Cette action est fédérée autour d'une vision forte : maintenir ou rendre accessible à chacun ce patrimoine commun. La forte pression de l'urbanisation ceinture les sites exceptionnels que sont les lacs alpins : Léman, Annecy et le Bourget. De plus, leurs rives, très convoitées, surtout en Haute-Savoie, sont aujourd'hui presque totalement privatisées, rendant difficile toute circulation à pied. En collaboration avec les élus locaux, le Conservatoire du littoral a l'ambition, grâce à ses acquisitions, de recréer des fenêtres ouvertes sur les lacs, de leur rendre leur respiration. Les lacs méditerranéens de Serre-Ponçon et de Sainte-Croix-du-Verdon sont moins directement menacés par les activités humaines. Pourtant, leur situation géographique proche de la Méditerranée, totalement saturée par le tourisme, risque de les rendre de plus en plus séduisants en offrant « la mer à la montagne » dans une nature préservée. D'où la stratégie de veille active du Conservatoire et la politique d'acquisitions préventives menée en partenariat avec les collectivités locales (communes, syndicats mixtes, Départements et Régions).

Le Conservatoire est le garant de la protection de 600 hectares sur les lacs de Rhône-Méditerranée.

Lac du Bourget



Plus grand lac naturel de France, le Bourget a deux visages : une rive ouest escarpée et mystérieuse, presque entièrement sauvage et boisée, couronnée par la célèbre Dent du Chat ; une rive est, nettement plus exposée, marquée par le développement économique autour d'Aix-les-Bains. Tout en consolidant les propriétés acquises, le Conservatoire envisage des extensions de compétences au-delà des communes riveraines, au nord du lac vers les marais de Chautagne. L'attribution de terrains de l'État (Domaine public fluvial) est sur le point d'être finalisée, de même que le transfert de terrains appartenant au Conservatoire du patrimoine naturel de Savoie en Chautagne.

Parmi les sites...
Le Domaine de Buttet, au sud, constitue la plus grande roselière du lac. D'importants travaux de restauration de la végétation aquatique ont été engagés avec le concours de l'Europe et de l'Agence de l'eau. Aujourd'hui, le site accueille la plus grande concentration de France d'oiseaux d'eau hivernants (milouin, foulque, morillon). La castide d'Europe, petite tortue aquatique, y a été réintroduite avec succès. De nombreux équipements, che-

minements et points d'observation, permettent au grand public de découvrir ce site exceptionnel.

Domaine de Buttet
✳ 86 hectares
Commune : Le Bourget-du-Lac

Triangle de Terre Nue
✳ 21 hectares
Commune : Viviers-du-Lac

Marais de Chautagne
✳ 7,9 hectares
Commune : Chindrieux

Conjux
✳ 2,7 hectares
Commune : Conjux

Grand Port
✳ 2,4 hectares
Commune : Aix-les-Bains

Gestionnaire de l'ensemble des sites :
Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie



Lac d'Annecy

Au sein de l'ensemble montagneux Tournette-Semnoz, le lac d'Annecy, malgré l'urbanisation importante de ses rives nord, garde un aspect naturel. Les efforts conjoints des collectivités, pour faire de ce lac « le plus pur d'Europe », et du Conservatoire du littoral, pour maintenir de grands ensembles naturels tels le Roc de Chère ou le marais de l'Enfer, en font un site particulièrement apprécié pour son environnement.

Parmi les sites...
La propriété Callies, située au cœur du marais de l'Enfer, constitue une importante coupure d'urbanisation entre les communes de Sévrier et de Saint-Jorioz. Son acquisition par le

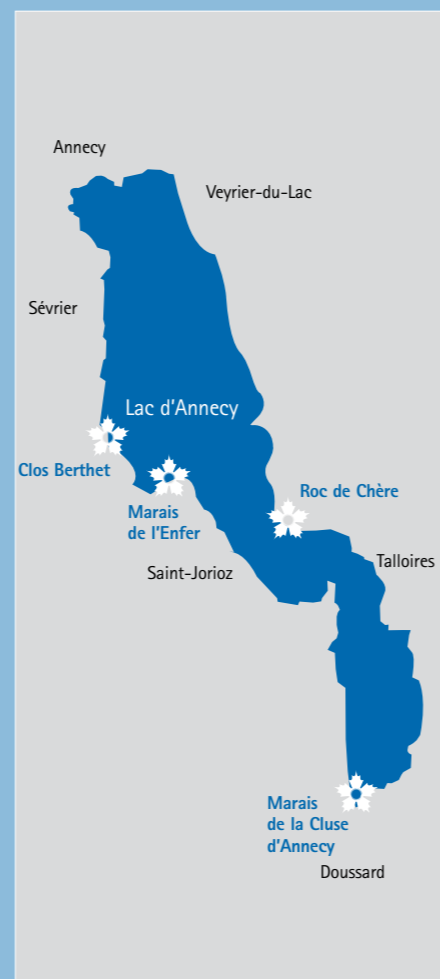
Conservatoire permet le maintien d'une exploitation agricole où se fabrique le fromage reblochon classé AOC. Dès 1976, le Conservatoire est intervenu pour protéger le Roc de Chère de l'urbanisation. Aujourd'hui, le site est classé en réserve naturelle. En étendant son action au marais de la Cluse d'Annecy, situé au sud du lac, le Conservatoire souhaite préserver les zones humides qui contribuent à l'alimentation en eau du lac et servent de zones de reproduction pour de nombreuses espèces animales.

Roc de Chère
✳ 64 hectares
Commune : Talloires
Gestionnaires : Asters et ONF

Marais de l'Enfer
✳ 14 hectares
Commune : Saint-Jorioz
Gestionnaires : Asters et Communauté de communes de la rive gauche du lac d'Annecy

Marais de la Cluse d'Annecy
✳ 11 hectares
Communes : Doussard et Faverges
Gestionnaire : Asters

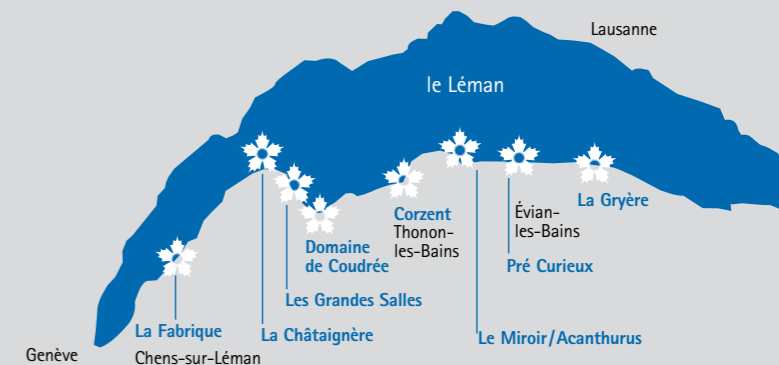
Clos Berthet
✳ 2 hectares
Commune : Sévrier
Gestionnaire : commune de Sévrier



Lac Léman

Les rives de cette « mer intérieure » sont encore occupées par d'imposantes propriétés que la proximité de Genève rend de plus en plus attractives. Afin de préserver le caractère particulier de ce lac, le Conservatoire poursuit une politique d'acquisition de sites emblématiques, stratégie d'intervention activement soutenue par le Conseil général de la Haute-Savoie et les communes.

Parmi les sites...
La présence d'un boisement important et la proximité du lac font de la Châtaignère un site privilégié pour l'observation des oiseaux. Les canards milouins et morillons côtoient le milan ou le pic mar qui nichent dans les grands arbres. En liaison avec le parc mitoyen de Rovorée, propriété du Conseil général, l'ensemble constitue un espace privilégié pour découvrir le paysage lacustre et forestier du lac Léman. Le manoir de la Châtaignère est aménagé en centre culturel. Le Pré Curieux est dédié à l'eau sous toutes ses formes. Le « jardin de l'Eau » oppose la rigueur des pièces d'eau d'un jardin à la française avec le foisonnement végétal d'un torrent de montagne. Le bâtiment accueille un centre d'informations de la convention de Ramsar sur la protection des zones humides internationales.



Domaine de Coudrée
✳ 85 hectares
Commune : Sciez
Gestionnaires : commune de Sciez, LPO, association Domaine de Guidou, ONF

Les Grandes Salles
✳ 15 hectares
Commune : Excenevex
Gestionnaire : commune d'Excenevex

La Châtaignère
✳ 10 hectares
Commune : Yvoire
Gestionnaire : Conseil général de la Haute-Savoie

La Fabrique
✳ 6 hectares
Commune : Chens-sur-Léman
Gestionnaire : en cours de définition

Le Miroir/Acanthus
✳ 5 hectares
Commune : Publier
Gestionnaire : commune de Publier

Pré Curieux
✳ 3 hectares
Communes : Évian-les-Bains et Publier
Gestionnaires : communes d'Évian-les-Bains et de Publier

La Gryère
✳ 2,5 hectares
Commune : Lugrin
Gestionnaire : commune de Lugrin

Corzent
✳ 4,7 hectares
Commune : Thonon-les-Bains
Gestionnaire : commune de Thonon-les-Bains





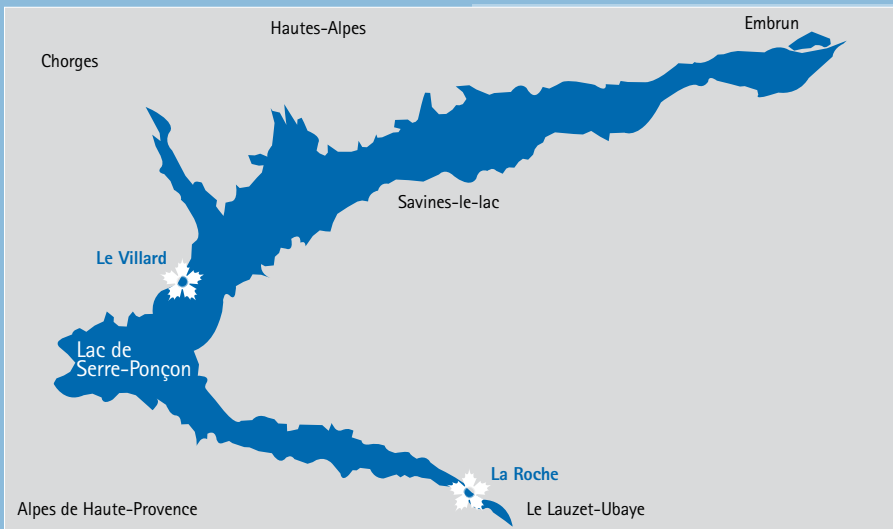
Lac de Serre-Ponçon

Mise en eau en 1961, la retenue de Serre-Ponçon a profondément transformé cette vallée aride de la Haute-Durance. Les vastes terrains acquis alors par EDF ont ensuite été rétrocédés aux Départements, puis aux communes. Cette grande maîtrise publique foncière (désormais gérée par un syndicat mixte côté Hautes-Alpes) et un marnage pouvant atteindre jusqu'à 30 mètres ont fortement limité l'urbanisation.

Le Conservatoire avait opté pour une politique peu interventionniste. Mais, face à une forte déprise agricole risquant d'entraîner la disparition de magnifiques paysages et au développement du tourisme, de nouvelles acquisitions seront sans doute envisagées, une fois les plans de gestion rédigés pour les acquisitions déjà réalisées.

Parmi les sites...

Surplombant le lac, le promontoire de La Roche est constitué de landes, de bois et de prés. Sur la rive nord du lac,



un vaste espace naturel occupe les flans du vallon, du sommet de la colline aux rives du lac. On peut apercevoir quelques oiseaux peu courants comme la gélinotte des bois, le tétras-lyre ou le lagopède alpin. La flore présente aussi des raretés avec l'anémone de Haller, le lys orangé ou encore l'orchidée Sabot-de-Vénus.

La Roche

✿ 23 hectares
Commune : Le Lauzet-Ubaye
Gestionnaire : commune du Lauzet-Ubaye

✿ Villard

24 hectares
Commune : Le Rousset
Gestionnaire : commune du Rousset

Lac de Sainte-Croix -du-Verdon

Ce lac artificiel a recouvert une ancienne vallée cultivée au débouché des époustouflantes gorges du Verdon.

Ses rivages constituent une unité paysagère de grande qualité, composée d'étendues boisées alternant avec des parcelles herbeuses, des terres cultivées en terrasses d'oliviers, surplombées de falaises.

La saturation des bords de Méditerranée devrait, à terme, entraîner un mouvement de repli vers l'intérieur du pays. Les besoins de protection se font urgents. Le Conservatoire a ainsi engagé une stratégie préventive d'acquisitions, en collaboration avec les communes et le Parc naturel régional du Verdon. Des zones de préemption ont été instituées par le Conseil général des Alpes de Haute-Provence (La Palud-sur-Verdon, Moustiers-Sainte-Marie).

Parmi les sites...

Les espaces protégés par le Conservatoire couvrent les deux extrémités du lac. L'homme y a conservé toute sa place entre, au sud, le vaste domaine



des Éouvières (800 ha) avec sa forêt, ses lavanderaies, ses truffières, ses pâturages de moutons et, au nord, le domaine de Valx où est implanté le siège administratif du Parc naturel régional. Le Parc souhaite faire de ce

domaine un instrument pédagogique présentant le fonctionnement d'une exploitation traditionnelle avec bastide, ferme, bergerie et productions locales, parcouru par un réseau de canaux alimentés par deux sources.

Valx-Montdenier

✿ 202 hectares
Commune : Moustiers-Sainte-Marie
Gestionnaire : Parc naturel régional du Verdon

Les Éouvières

✿ 808 hectares
Commune : Baudinard-sur-Verdon
Gestionnaires : commune de Baudinard-sur-Verdon, ONF

